

FSP 900/...-FME

Antenne dipôle $1/2 \lambda$ alimentée à la base pour un équipement portable dans la bande des 900 MHz avec le système FME

PROCOM

DESCRIPTION:

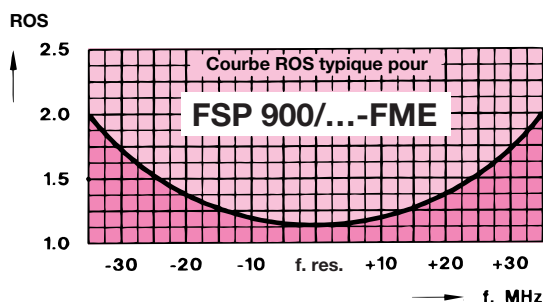
- ★ Fouet très flexible en acier "Straight-Flex", couvert de polyéthylène.
- ★ Fouet $1/2 \lambda$ alimenté à la base, indépendant du plan de sol.
- ★ Gain élevé et couplage efficace du portable grâce au design demi-onde.
- ★ Gain 5 dB (typ.) comparé à une antenne $1/4 \lambda$ sur le même équipement.
- ★ Design élégant, fabriqué avec des matériaux de la plus haute qualité.
- ★ Livrée pré-réglée à une fréquence précise ou un réseau cellulaire
- ★ Afin d'optimiser la flexibilité pour changer le connecteur, l'antenne est lancée avec le nouveau système universel de connecteurs FME.
- ★ Prévues pour une installation avec les connecteurs FME "black-line" de PROCOM. (Les connecteurs doivent être commandés séparément): BFME-BNC, BFME-TNC, BFME-N, BFME-MUHF, BFME-MQ, BFME-EBNC, BFME-ETNC et BFME-EMUHF.

DESIGNATIONS POUR COMMANDER:

Lors de votre commande, veuillez préciser la fréquence centrale ou le réseau cellulaire.

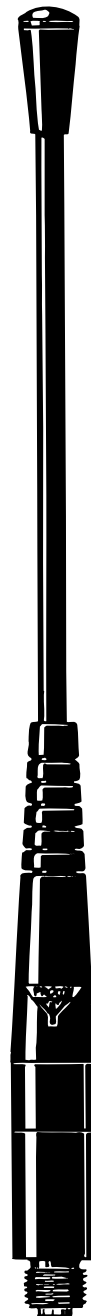
EXEMPLES POUR COMMANDER:

FREQUENCE/ RESEAU CELLULAIRE	TYPE
915 MHz	FSP 900/915-FME
NMT-900	FSP 900/NMT-FME
ETACS	FSP 900/ETACS-FME
EAMPS	FSP 900/EAMPS-FME



SPECIFICATIONS:

ELECTRIQUES	
TYPE D'ANTENNE	Antenne $1/2 \lambda$ pour un équipement portable
FREQUENCE	900 MHz (820-960 MHz)
IMPEDANCE	Nom. 50 Ω
POLARISATION	Verticale
GAIN	5 dB (comparé à une antenne $1/4 \lambda$)
LARGEUR DE BDE	≥ 70 MHz à ROS $\leq 2,0$
ROS	$< 1,3$ à la fréq. de résonance
PUISSANCE MAX.	25 Watts
MECANIQUES	
MATERIAUX	Fil en acier couvert de polyéthylène Laiton chromé noir
COULEUR	Noire
HAUTEUR TOTALE	Environ 170 mm (dép. du type)
POIDS	Environ 25 g
CONNECTEUR	FME (femelle) (Connecteurs BFME changeables à commander séparément)



CONNECTEURS BFME RECOMMANDES: (à commander séparément)

BFME-BNC	BFME-TNC	BFME-N	BFME-MUHF	BFME-MQ	BFME-EBNC	BFME-ETNC	BFME-EMUHF

PROCOM France S.A.R.L. se réserve le droit d'améliorer les spécifications sans préavis.